

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 7 AVRIL 2022**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 27

Convocation du 30.03.2022
Affichage du 30.03.2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle Georges Brassens à Tourouvre au Perche suite à la convocation du 30.03.2022, affichée le 30 février 2022.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe Mme BRAULT Roselyne, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, Mme LEROY Céline, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POULAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, Mme SAUVANEIX Alexandra, M SOUTIF Patrick (premier adjoint) remplace M COUDRAY Pascal, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excuses : M BOUTTIER Jean-Jacques (donne pouvoir à Mme ENCELIN Elyane), M DESCHAMPS Michel, Mme FEUGUEUR Stéphanie, M GUILLET Denis, M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M LE SECQ Emmanuel), M GUYOT Philippe, Mme ROYER-BERGER Frédérique (donne pouvoir à Mme LEROY Céline).

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur Jean Claude JUSZEZAK est désigné secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2022.04.085

ZA DE NEUILLY SUR EURE - VENTE DE PARCELLE N° ZS 0180 - FIXATION DU PRIX DE VENTE

Afin d'alléger l'entretien sur la Zone d'activité de la Basse Martinière à Neuilly sur Eure, M Laurent Husson de Husson Décapage, souhaite acquérir la parcelle ZS0180 qu'il entretient déjà actuellement et qui jouxte son entreprise. Cette parcelle est actuellement inutilisée.

Cet acquéreur envisage de se rendre propriétaire d'une surface de 1.118 m2, non valorisable par la CdC, considérée comme délaissé et friche.

. Il apparait donc nécessaire de fixer le prix de vente au m2 et dans le même temps de réaliser la division cadastrale correspondant.

Les membres du Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- De fixer le prix de vente de cette parcelle sur la ZA de Neuilly sur Eure à 0.5 € HT/m2, soit 0.6 € TTC/m2
- Que l'acquéreur Laurent Husson, se chargera de la division cadastrale.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette opération.

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

**Le Président,
Emmanuel LE SECQ**
